



Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

**DOSSIER DE PRESSE**

-----

**PRÉSENTATION DU BILAN 2015**

**ET**

**DES ORIENTATIONS 2016**

**EN MATIÈRE DE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ET DE**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

-----

**Saint-Pierre et Miquelon**

-----

**18 février 2016**

## **SOMMAIRE**

### **1. Bilan 2015**

#### **1.1. Bilan de la lutte contre la délinquance**

1.1.1. au plan national

1.1.2. au plan local

#### **1.2. Bilan de la lutte contre l'insécurité routière**

#### **1.3. Bilan des Autres actions**

1.3.1. plan territorial de prévention de la délinquance

1.3.2. les valeurs de la République

1.3.3. lutte contre les violences faites aux femmes

1.3.4. le secours à la personne

1.3.5. le contrôle technique des véhicules

1.3.6. la réglementation sur les chiens dangereux

1.3.7. identification obligatoire des chevaux

### **2. Orientations 2016**

#### **2.1. Orientations en matière de prévention de la délinquance et des comportements à risque**

2.1.1. sur le terrain de la consommation des produits stupéfiants

2.1.2. sur le terrain des violences intrafamiliales

#### **2.2. Orientations en matière de prévention de l'insécurité routière**

2.2.1. les mesures déjà appliquées

2.2.2. les mesures à mettre en œuvre

2.2.3. les mesures à poursuivre

### **3. Les autres axes 2016 pour Saint-Pierre et Miquelon**

3.1. Sécurité maritime

3.2. Manifestations publiques

**Annexes : Répartition des dégradations et des violences sur une semaine**

# **1- BILAN 2015**

## **1.1. Sur le plan de la délinquance en zone de gendarmerie nationale**

### **1.1.1. au plan national**

Compte tenu des ruptures de continuité statistique et dans l'attente des résultats de l'enquête annuelle de victimisation, le ministre de l'intérieur a décidé de décliner ultérieurement la communication des chiffres de la délinquance de l'année 2015.

### **1.1.2. au plan local**

Avant tout examen de détail, il convient de rappeler qu'entre 2011 et 2015 les chiffres de la délinquance ont reculé de 6.8 % passant de 139 à 130 faits.

Après une période de cinq années orientée à la baisse, les chiffres de la délinquance générale pour 2015 sont en progression de 30 % comparés à ceux de 2014 (+ 35 faits).

Regroupés par grandes familles infractionnelles, les chiffres permettent d'identifier certains phénomènes pour lesquels une vigilance accrue doit être développée par les acteurs mais ils ne portent en aucun cas sur des actes générateurs d'insécurité.

En effet, en 2015, alors que l'ensemble des autres territoires ultramarins y sont fortement exposés, l'archipel n'a enregistré :

- Aucun cambriolage au préjudice des résidences principales ;
- Aucun cambriolage au préjudice des résidences secondaires ;
- Aucun vol à main armée ;
- Aucun vol à la roulotte ;
- Aucun acte violent à l'adresse des services de secours et des forces de l'ordre.

#### **1.1.2.1 Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (menaces) progressent légèrement (+ 9 faits).**

Les chiffres touchant aux atteintes aux personnes sont orientés à la hausse, avec notamment une forte pression des menaces de violences.

En 2015, 35 faits d'atteintes aux personnes ont été constatés contre 26 en 2014.

A elles seules, les violences non crapuleuses (rixes) et menaces de violences qui vont souvent de pair constituent 97 % de ces faits. Dans le détail :

- les violences non crapuleuses représentent 57 % des atteintes aux personnes. Elles restent stables sur une année par rapport à la même période de 2014 à hauteur de 18 faits;
- les menaces de violences quant à elles représentent 42 % des AVIP. En 2015, 14 faits ont été constatés contre 6 en 2014 ;

S'agissant des faits de violences en général, les constats suivants peuvent être réalisés :

- les femmes sont régulièrement exposées aux phénomènes de violences ;
- la dispute sur fond de jalousie amoureuse au sein du couple ou hors couple constitue la typologie la plus commune de ces violences ;

- la discothèque, point de rencontres privilégié, apparaît dans 11 procédures sur 17 soit 64.7 %. Cette proportion importante doit être pondérée par le niveau de fréquentation élevé de l'établissement sur l'année.

- les samedis sont les jours les plus exposés à leur commission (cf. annexes)

- les faits sont commis principalement aux abords des établissements de nuit sur fond d'alcool voire d'une triple combinaison alcool/stupéfiants/médicaments.

### **Focus sur les violences faites aux femmes :**

S'agissant des faits de violences intrafamiliales, ils ont cette année touché sept personnes (dont six femmes) contre cinq (dont quatre femmes) en 2014. Le maintien de la vigilance demeure un axe fort de travail partenarial engagé depuis plus d'un an.

1.1.2.2. **Les atteintes aux biens (AAB) :** Des chiffres portés par l'augmentation significative des faits de dégradations sur les véhicules portés à la connaissance de la gendarmerie.

Considérant qu'ils sont porteurs de préjudices matériels parfois importants, en 2015, 41 faits d'atteintes aux biens ont été constatés contre 17 en 2014 soit une augmentation sensible à hauteur de 24 faits.

A eux seuls, **les dégradations et vols simples constituent 70 % de l'ensemble des faits.** Dans le détail :

- les **dégradations représentent 44 % des atteintes aux biens.** En 2015, 18 faits de dégradations ont été constatés contre 6 en 2014 ;

S'agissant des faits de dégradations, les enseignements suivants émergent :

- cible privilégiée des dégradations : les véhicules ;

- nature du préjudice : (rétroviseurs cassés, dégradations pare-brise, rayures de portières).

- secteur : 60 % des dégradations sont commises dans l'hyper-centre,

Les faits sont principalement commis de nuit, le week-end, aux abords des établissements de nuit sur fond d'alcool voire d'une double combinaison alcool/stupéfiants.

En réaction, la gendarmerie a multiplié les actions ciblées sur le terrain à la sortie des établissements de nuit.

- les **vols simples commis au préjudice de particuliers représentent quant à eux 26.82% des AAB.** En 2015, 11 vols ont été constatés contre 5 en 2014; il s'agit souvent de faits « d'opportunité ».

### 1.1.2.3. **Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)**

Représentant un dixième de l'ensemble des faits de délinquance générale, les EIEF sont en hausse sur un an passant de 10 en 2014 à 13 en 2015.

Principalement portées par les escroqueries, abus de confiance, abus de biens sociaux et travail clandestin (13/13), les EIEF témoignent de la persistance d'une problématique chronique, constituée de tentatives d'escroqueries à l'aide de faux noms, fausses qualités, envoi d' email imitant les en-têtes d'entreprises ou d'administrations, pour obtenir la remise volontaire de fonds par virements bancaires. Ces tentatives, auprès de particuliers notamment, font rarement l'objet de plainte mais ont été largement évoquées par les médias locaux.

#### 1.1.2.4. Les infractions relevées à l'initiative des services (IRAS)

Elles traduisent l'engagement des unités sur le terrain et sont à l'origine de 14 faits de délinquance générale constatés.

Principalement portées par les constats d'infractions à la législation sur les stupéfiants (9 faits), on y trouve également des infractions relatives au port d'arme, à la législation sur le travail, au recel et à l'environnement.

#### 1.1.2.5 Les actions de préventions réalisées auprès des plus jeunes

En 2015, les actions partenariales avec l'Éducation Nationale, la CPS et l'ATS se sont intensifiées. Ainsi, tout au long de l'année, de manière concertée avec les chefs d'établissements, la gendarmerie est intervenue en milieu scolaire afin de sensibiliser les mineurs aux dangers de l'Internet, à la prévention des addictions aux produits stupéfiants, à l'alcool et au tabac. Les élèves de CM2 et de 4<sup>ème</sup> ont été particulièrement concernés par ces actions qui seront poursuivies en 2016 selon un programme déjà pré-défini et qui portera également sur la sécurité routière.

#### 1.1.2.6 La relance du CTPD

Un conseil territorial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a été créé en octobre 2015 par arrêté préfectoral.

Composé de 23 membres des services de l'État, des collectivités territoriales, des représentants d'associations ou d'établissements voire des personnes qualifiées. Il s'est réuni pour la première fois le 1er décembre 2015.

### 1.2. Sur le plan de la sécurité routière

Si les chiffres liés à l'insécurité routière sont particulièrement faibles et encourageants, il nous appartient de rester vigilants ; ainsi les opérations de contrôles visant au respect des règles de conduite seront maintenues.

Peu enclins à déclarer aux forces de l'ordre la survenue d'un accident de la circulation, les conducteurs impliqués conservent l'habitude de régler entre eux leurs litiges. Cette année comme en 2014, seulement trois accidents corporels ayant entraîné des blessures pour 3 personnes ont été constatés.

Comme l'an passé et afin d'être en situation de pouvoir établir les responsabilités de l'ensemble des parties en cas d'accident, voire d'être mieux en mesure de réprimer les infractions qui en sont à l'origine, la gendarmerie a poursuivi les actions de sensibilisation visant à inciter au signalement des accidents matériels.

Les causes de ces accidents sont multiples, mais il résulte principalement de faute d'inattention, de vitesses parfois inadaptées, d'une consommation excessive d'alcool et du non respect des règles de priorité.

#### **Activité des unités en matière de police de la route :**

Un total de 120 infractions aux règles du code de la route a été constaté au cours de l'année 2015 contre 181 en 2014.

Les principales infractions constatées sont :

- 57 défauts de port de ceinture de sécurité en 2015 contre 47 en 2014 ;
- 38 délits routiers en 2015 contre 30 en 2014,
- 22 délits de fuite après accrochages matériels,
- 7 excès de vitesse en 2015 contre 21 en 2014; (dans ce domaine l'action préventive a été privilégiée en 2015) ,
- 7 infractions à l'alcoolémie des conducteurs en 2015, contre 8 en 2014,
- 7 défauts d'assurance à véhicule,
- 1 conduite de véhicule sous effets produit stupéfiant,
- 2 défauts de permis de conduire.

La vigilance reste de mise sur trois types d'infractions comportementales : le non port de la ceinture de sécurité, le non respect des priorités et l'usage du portable au volant.

Pour 2015, il convient de noter une baisse notable du nombre de délits de fuite (22 en 2015 contre 30 en 2014).

347 dépistages de l'imprégnation alcoolique ont été réalisés en 2015. Ces contrôles ont globalement été plus efficaces. Un conducteur circulant sous l'emprise de produit stupéfiant a été interpellé et poursuivi en justice.

Une campagne de prévention visant le respect des règles de conduite en matière de vitesse en et hors agglomération a été menée du 14/09/2015 et le 10/10/2015. Axée principalement sur le volet de la prévention, cette action, a permis de matérialiser 30 dépassements de la vitesse et mis en exergue la nécessité de renforcer la signalisation routière sur des secteurs bien identifiés de Saint-Pierre. Seul, un dépassement de plus de 40 km/heure d'une vitesse a été sanctionné au cours de cette période.

### **1.3. Bilan des autres actions**

#### **1.3.1. plan territorial de prévention de la délinquance**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le préfet a présenté les modalités d'engagement de l'État dans le plan territorial de prévention de la délinquance 2015-2017 (PTPD). Document de travail utile, concret et opérationnel, il promeut un partenariat local, actif, efficace, en capacité de produire des résultats perceptibles au quotidien par les concitoyens.

#### **1.3.2. les valeurs de la République**

Dans la continuité de la grande mobilisation de l'École annoncée le 22 janvier 2015 par la ministre de l'Éducation nationale, les assises de l'école pour les valeurs de la République se sont tenues le jeudi 19 mars 2015. Inaugurées par le préfet et la cheffe de service de l'Éducation nationale, ces assises avaient pour objectif de réunir, de mobiliser et de faire contribuer l'ensemble des membres de la communauté éducative et des partenaires de l'école (collectivités locales, associations, services de l'État, etc.).

Ces rencontres ont donné lieu à des échanges constructifs autour de ces valeurs fondamentales de la République. Elles ont également permis entre autre, de mettre en exergue :

- un besoin de renforcer la communication et l'information,
- l'implication de la jeunesse dans la vie politique, économique et sociale de l'archipel,
- le besoin de structurer le milieu associatif pour échanger.

### 1.3.3. lutte contre les violences faites aux femmes

La stratégie territoriale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon s'est inscrite en 2015 dans une dynamique sans précédent.

En notera une très forte mobilisation des partenaires sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Les actions menées au cours de l'année 2015 ont permis de créer un réseau de professionnel formé sur la thématique des violences faites aux femmes et plus largement l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'accueil de jour des femmes victimes de violences au sein du couple a été inauguré le jeudi 26 novembre 2015, son ouverture est prévue le 22 février prochain.

### 1.3.4. le secours à la personne

En l'absence sur le territoire de SAMU, de SDIS et de transporteurs sanitaires relevant du secteur privé, le 21 avril 2015, a été signé en préfecture avec l'ensemble des acteurs de l'aide médicale d'urgence un protocole de secours aux personnes. Il décrit l'organisation et les relations, au quotidien, entre les différents services concourant à la distribution du secours aux personnes dans le cadre des risques courants (accidents de la route, du travail, domestique, détresse vitale...).

Par ailleurs, le préfet a signé le 23 décembre 2015 une convention avec la mairie de la commune de Miquelon-Langlade, au profit du centre de secours des sapeurs-pompiers de la commune. Cette convention est destinée à l'achat de différents matériels permettant une intervention dans les meilleurs conditions et ainsi améliorer la sécurité des habitants.

### 1.3.5. le contrôle technique des véhicules

En 2015, le préfet avait souhaité que des solutions soient envisagées pour améliorer le contrôle technique des véhicules sur l'archipel notamment, l'équipement de bancs de freinage et la mise en place d'une périodicité des contrôles tous les quatre ans. La DTAM responsable de ce dossier a continué ses échanges avec le ministère concerné afin d'identifier ce que pourrait être un cadre adapté de contrôle à Saint-Pierre et Miquelon, tant en terme de points de contrôle qu'en terme de périodicité. En 2016, le travail engagé par la DTAM avec les autorités nationales se poursuivra.

### 1.3.6. la réglementation sur les chiens dangereux

Afin d'établir sur l'archipel un état des lieux des chiens de 1ère et 2ème catégories et permettre aux propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de se mettre en conformité avec la loi, la commune de Saint-Pierre en lien avec les services de la préfecture et le commandement de gendarmerie a lancé une campagne d'information et de mise à jour de leur fichier. Suite à cette campagne en mars 2015, quatre propriétaires ont déclaré leur animal en mairie.

### 1.3.7. identification obligatoire des chevaux

Selon la législation française, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 tous les équidés doivent être identifiés (pucés) et enregistrés au fichier central de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). Le document d'identification doit se trouver en permanence avec le cheval lors de ses déplacements même lors des transports inter-îles.

Afin d'accompagner les propriétaires dans leur démarche, l'État prend en charge depuis décembre 2015 et jusqu'au 30 juin 2016 les frais afférents au puçage des chevaux soit 78,70 €. A ce jour, une trentaine de personnes ce sont rapprochées des services du vétérinaire afin de faire procéder à l'identification et à l'enregistrement de leur cheval.

## **2 – PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS 2016**

### **2.1. Orientations en matière de prévention de la délinquance et des comportements à risque.**

#### 2.1.1. Sur le terrain de la consommation des produits stupéfiants

Le travail initié en amont sera poursuivi par le biais d'actions de sensibilisation aux addictions au profit des publics les plus jeunes en collaboration avec nos partenaires habituels dont l'Éducation Nationale et la CPS.

Parallèlement, des actions en direction des jeunes visant à prévenir les incivilités seront poursuivies ainsi que des actions de prévention de la récidive en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse.

Par ailleurs, le travail engagé en 2014 a abouti en septembre 2015 à la création et à l'inauguration d'un point d'accueil et d'écoute pour les jeunes.

Sur le plan judiciaire, en première intention, le recours aux alternatives aux poursuites à l'égard des consommateurs de stupéfiants est privilégié.

#### 2.1.2. Sur le terrain des violences intrafamiliales

D'une manière générale, en 2016, la déclinaison d'actions du plan de lutte contre les violences faites aux femmes sera poursuivie avec la mise en place des actions de prévention des stéréotypes sexistes.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du PTPD 2015-2017, qui prévoit de décliner les axes suivants :

- améliorer la prise en charge des victimes de violences,
- mener des actions en direction des auteurs de violences,
- prévenir les comportements sexistes et les violences en milieu scolaire.

### **2.2. Orientations en matière de prévention de l'insécurité routière.**

#### 2.2.1. les mesures déjà appliquées

La présence des gendarmes sur les axes routiers de l'archipel restera soutenue en respectant le juste et nécessaire équilibre entre les actions préventives et répressives .

La formation des élèves du primaire et du secondaire, dans le domaine de la sécurité routière sera poursuivie en 2016 de concert avec l'Éducation nationale.



### 2.2.2. les mesures à mettre en œuvre

A Saint-Pierre, compte tenu de la faiblesse du volume des accidents matériels, une campagne visant au **respect des priorités** aux intersections signalées par des panneaux « STOP », « CEDEZ-le-PASSAGE » mais aussi simplement de la règle de « la priorité à droite » sera mise en œuvre.

**Les opérations de mesure de la vitesse** autorisée sur les axes se poursuivront. Dans la continuité des actions déjà menées en 2015, une vigilance particulière sera accordée aux personnes non porteuses de **la ceinture de sécurité**.

A la suite des constats réalisés par la gendarmerie, le travail sera poursuivi avec les services gestionnaires pour optimiser la signalétique verticale et horizontale présente sur les axes routiers et **renforcer l'éclairage public** sur certains axes identifiés. Dans le centre-ville, il s'agira de remplacer certains panneaux obsolètes et/ou peu visibles (certains panneaux sont encore en bois). Dans la continuité, il sera veillé au bon établissement des arrêtés ad hoc.

A Miquelon-Langlade, un travail de réflexion visant à améliorer la signalisation routière horizontale en concertation avec les services concernés devra être initié.

### 2.2.3. les mesures à poursuivre

En complément de l'action déjà engagée en 2013 par la commune de Saint-Pierre, mise en place d'une campagne **d'enlèvement des épaves de véhicules**, non assurés, et dont certaines présentent un danger pour les usagers en masquant la visibilité en agglomération car stationnées sur la chaussée aux abords d'intersections.

Poursuite de l'information des usagers sur **l'obligation réglementaire de faire installer les plaques d'immatriculation sur les véhicules**.

## **3- LES AUTRES AXES 2016 POUR SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

### **3.1. Sécurité maritime**

Fort d'un constat d'une structure de surveillance inadaptée à la zone maritime française, la décision a été prise à l'issue de la visite présidentielle de 2014, d'implanter une cellule de veille maritime à Saint-Pierre et Miquelon qui permette de surveiller notre espace maritime et donc de mieux intervenir en cas d'événements majeurs (opérations de sauvetage, pollution, problème de navigation).

L'installation du dispositif devrait se dérouler à compter du printemps 2016 pour une mise en fonction de la cellule de veille courant d'été 2016 avec la mutualisation de l'ensemble des personnels de la fonction garde-côtes.

### **3.2. Manifestations publiques**

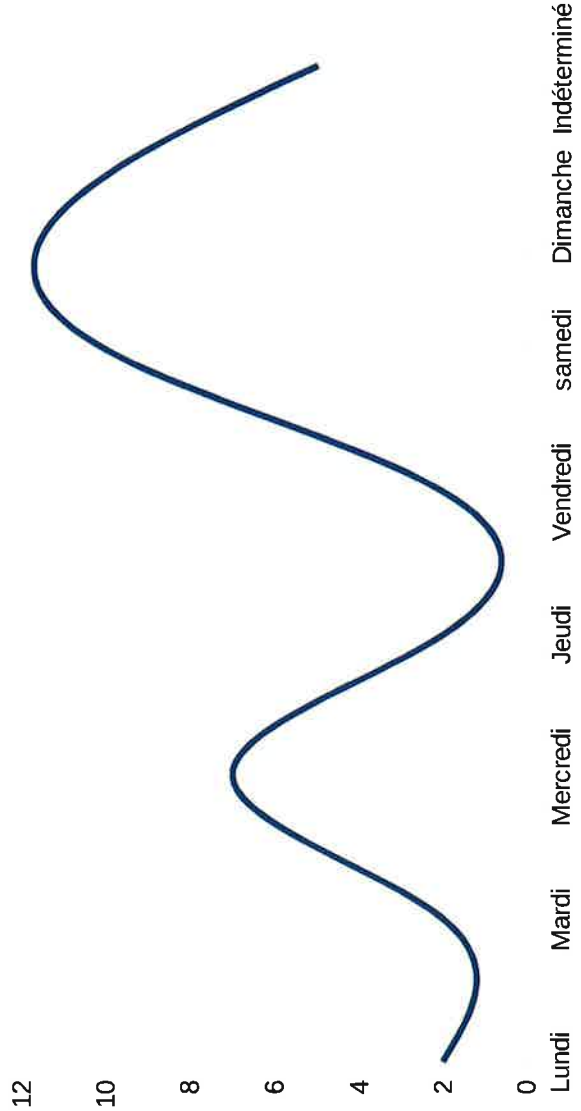
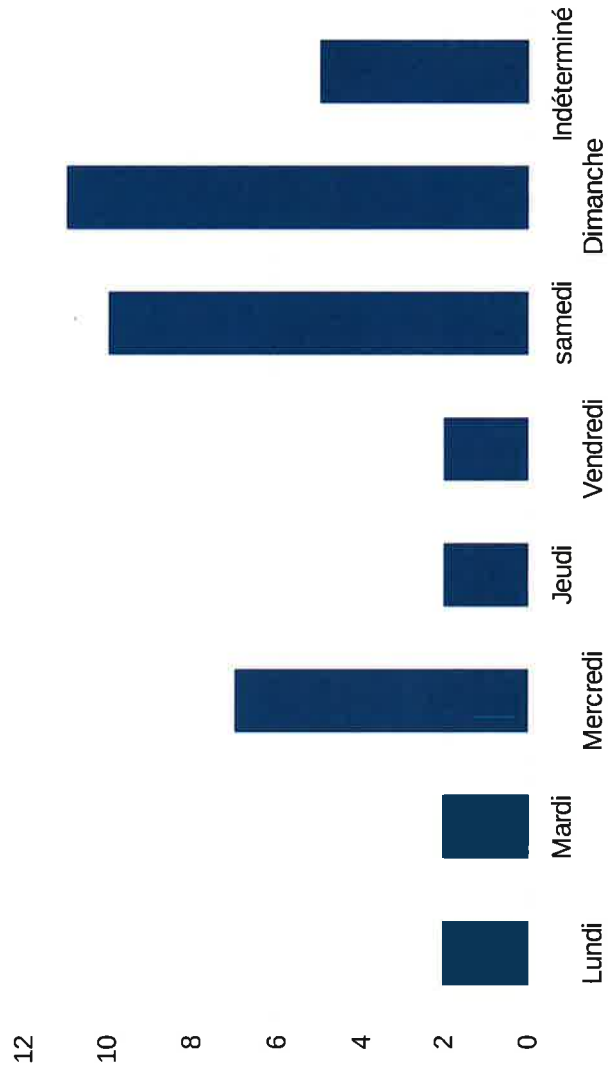
Chaque année, un grand nombre de manifestations publiques sont organisées dans l'archipel. Ces événements à caractère sportif, récréatif ou culturel, sont l'occasion de moment de convivialité et de cohésion sociale. Elles rassemblent dans un lieu donné de nombreuses personnes et présentent un ou plusieurs risques d'importance variable.

Dans ce cadre, quel que soit la période de l'année et la nature de ces événements, les organisateurs ont la responsabilité de la sécurité des participants et des spectateurs. Ainsi, ils ont l'obligation de mettre en place un certain nombre de mesures dans les domaines de l'ordre public, du secours et de l'hygiène et doivent en informer préalablement à la manifestation les autorités compétentes.

Afin d'aider les organisateurs dans la préparation de telles manifestations et de mieux appréhender leurs obligations et les procédures de déclaration ou d'autorisation à réaliser, une campagne d'information sera organisée.

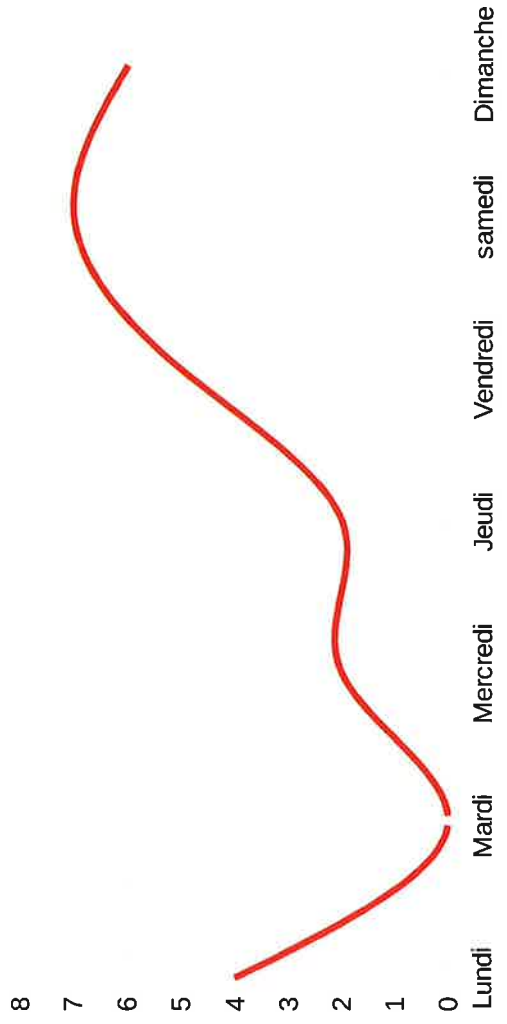
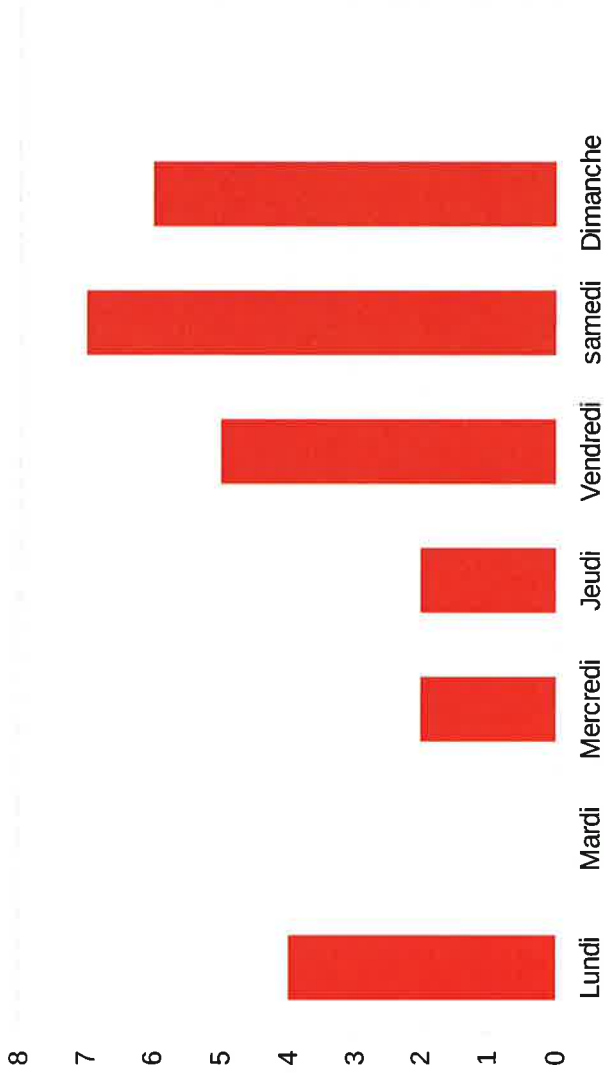
## **ANNEXES**

# DEGRADATIONS





# VIOLENCES





# SUPERPOSITION DEGRADATIONS VIOLENCES

